

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	Prénom	
Adresse	Code postal	
Téléphone		
Courriel		

2. DEMANDEUR

Propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire, svp nous fournir une procuration.

Nom	Prénom	
Adresse	Code postal	
Téléphone		
Courriel		

3. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse	
S'il s'agit d'un terrain vacant veuillez remplir la section ci-dessous	
Le numéro du lot	Rue

4. CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS

Nom	Prénom	
Adresse	Code postal	
Téléphone		
Courriel		

5. EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (S'IL Y A LIEU)

(Si même qu'à la section 1, cochez seulement la case suivante)

Propriétaire

Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Numéro de licence RBQ	

6. DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE

Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure sont énumérées dans le règlement numéro 739-06 et ses amendements.

Toutefois, nonobstant ce qui précède, les dispositions suivantes ne peuvent PAS faire l'objet d'une telle demande :

- Dispositions concernant les usages;
- Dispositions concernant la densité d'occupation au sol (logement par hectare);
- Dispositions concernant les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

7. DOCUMENTS REQUIS

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

- Une preuve que le terrain sur lequel doit être érigée la construction est la propriété du demandeur.
- Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;
- Pour un bâtiment déjà construit : fournir un certificat de localisation signé et scellé par un arpenteur-géomètre;
- Pour un bâtiment projeté : fournir un plan d'implantation signé et scellé par un arpenteur-géomètre;
- Plan ou croquis pour une construction projetée;
- Photos récentes permettant d'identifier la dérogation demandée;
- Chèque couvrant les frais pour la demande de dérogation.

8. JUSTIFICATION DE LA DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal doit rendre une décision d'accorder ou non la demande de dérogation mineure basée sur les critères d'évaluation suivants :

- La réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur si la dérogation n'est pas accordée
- La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par le propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété
- La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique
- La dérogation, si elle est accordée n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique

Il est par conséquent nécessaire de justifier la demande de dérogation mineure en répondant précisément aux questions suivantes puisque ces déclarations seront utilisées pour évaluer si la demande de dérogation devrait être accordée

Veillez énumérer les éléments de non-conformité (si plus d'un élément de dérogation, les réponses aux questions suivantes doivent être effectuées pour chacun des éléments, dans ce cas veuillez inscrire vos réponses sur un document à part) :

Quelles sont les Raisons pour lesquelles le demandeur ne peut se conformer aux dispositions réglementaires applicables;

Est-ce que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur si la dérogation n'est pas accordée?

Oui Non
Pourquoi ?

Est-ce que la dérogation, si elle est accordée, portera atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété

Oui Non
Pourquoi ?

Est-ce que la dérogation, si elle est accordée, aura pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique

Oui Non
Pourquoi ?

Est-ce que la dérogation, si elle est accordée, aura pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique

Oui Non
Pourquoi ?

9. TARIFICATION

Un chèque couvrant les frais d'analyse du dossier de demande de dérogation mineure, au montant de 500.00\$ doit être remis lors du dépôt du dossier.

10. SIGNATURE DU demandeur

Signature	En date du
-----------	------------